Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le président du comité de l'aéroport est entré en contact avec certains de mes collaborateurs afin de déterminer s'il était possible d'organiser une rencontre entre le comité et le ministre des Transports. Je pense qu'à la suite de cette démarche nous sommes entrés en rapport avec le bureau du ministre mais j'ignore encore l'heure précise. Quant à la question du député, j'estime que c'est au ministre des Transports de décider si le député ou d'autres députés de la région participeront.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Depuis des années il était possible à des députés d'une province de poser à un ministre originaire de cette province des questions relevant de domaines autres que ceux dont s'occupe son ministère. Ensuite Votre Honneur a décidé que, par exemple, des députés de la Nouvelle-Écosse ne pouvaient poser au ministre originaire de Nouvelle-Écosse aucune question sur des sujets autres que ceux relatifs à son portefeuille. Cela l'a exempté de répondre à de nombreuses questions sous prétexte qu'il n'en était pas responsable devant la Chambre.

M. Bell: L'eau lourde, par exemple.

M. Muir: Il y a un instant, on a posé une question au ministre des Transports. Cette question fut ensuite renvoyée au ministre du Travail qui, j'en suis certain, n'a rien à voir avec les transports qui relèvent du ministre des Transports. La question concernait une région précise de l'Ontario. Maintenant que le précédent s'est reproduit, j'espère que les députés de la Nouvelle-Écosse seront mieux en mesure de poser des questions au ministre de la Nouvelle-Écosse sur des domaines qui relèvent du bureau du président du Conseil privé, surtout au sujet des annonces qu'il fait dans tous les domaines possibles et imaginables.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé une question intéressante. Sans m'engager dans la discussion, je dirai que le Règlement n'est pas mon œuvre et qu'il existe depuis longtemps. A cet égard, je puis citer au député diverses décisions rendues dans le passé et un commentaire de Beauchesne. Si la question supplémentaire posée il y a un instant s'adressait au ministre en tant que représentant d'une région du pays, elle était alors tout à fait irrecevable et n'aurait pas dû être posée. J'étais tellement occupé à regarder dans les dernières rangées pour voir à qui donner ensuite la parole que je n'ai peut-être pas prêté autant attention que je l'aurais dû à la question qu'on posait comme question supplémentaire. Si elle a été posée au ministre en tant que représentant d'une région, elle était alors certainement irrecevable, et telle est ma décision. Passons à l'ordre du jour.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler le Règlement en ce qui concerne les travaux de la Chambre et le point très intéressant qui a été soulevé? Puis-je proposer à la présidence de ne pas rendre de décision sur la question et aussi au leader du gouvernement à la Chambre d'étudier la possibilité que l'un des premiers sujets d'étude du comité de la procédure et de l'organisation, lorsqu'il discutera des questions qui lui seront renvoyées aux termes de son mandat, soit cette question-là. Il n'y a pas nécessairement d'obligation pour Votre Honneur, mais c'est ce qu'on a fait en 1968, je pense, lors de l'établissement de certains principes directeurs. Je propose que la période des questions et des réponses soit considérée comme question prioritaire, pour le comité de la procé-

dure et de l'organisation, afin que cette période devienne plus utile et plus significative.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 février, de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) (p. 1526).

[Francais]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Ce n'est pas sans une certaine émotion, monsieur le président, que je prends la parole à la Chambre, que vous présidez avec autant de compétence et d'impartialité, en tant qu'élue du peuple. J'ai prononcé plusieurs discours durant ma vie, mais celui-ci ne ressemble en rien aux autres. Les opinions que j'émettrai aujourd'hui procèdent d'un mandat solennellement attribué par la voie d'une élection démocratique.

Chose curieuse, cette responsabilité un peu redoutable qui m'échoit maintenant de représenter les autres, qui constitue un engagement personnel si total, je l'ai pourtant sollicitée. Le processus démocratique veut que l'on prenne personnellement l'initiative des premières étapes de cette charge. Une telle démarche peut sembler présomptueuse, car qui peut prétendre parler pour les autres? Et pourtant, il le faut.

La seule façon d'accomplir convenablement ce devoir de représentation est de se mettre à l'écoute de ceux qui nous élisent et de refléter autant que possible leurs préoccupations. Il importe ensuite de consentir au devoir de réflexion sur les besoins et les aspirations des électeurs, et de formuler à nouveau ces besoins et ces aspirations dans la perspective du législateur.

Puis vient ensuite le moment de projeter ces conclusions dans un débat, au Parlement, comme je le fais aujour-d'hui. Les honorables députés de l'autre côté de la Chambre participent également à ce processus. Leurs analyses et leurs critiques confèrent un caractère de pleine représentativité à nos travaux.

Le parlementarisme est l'essence même de notre démocratie; il permet aux élus mandatés expressément par leurs commettants d'assurer, par des lois adéquates et progressives, le bien-être et le progrès de la population. La liberté d'expression dans les débats de la Chambre est d'ailleurs l'outil par excellence qui assure à nos institutions parlementaires—pourtant déjà vieilles d'un siècle—leur dynamisme et leur caractère toujours actuel.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureuse de pouvoir commenter le budget présenté de façon si claire et si rigoureuse par l'honorable ministre des Finances (M. Turner).

Le budget proposé lundi dernier répond de façon significative aux besoins des classes moyennes qui constituent la majorité de la population de Montréal-Ahuntsic.